

**Services organisés dans les hôpitaux généraux publics.**—Les services organisés, analysés au tableau 4, peuvent être définis comme départements ou services spécialisés d'hôpital confiés à des spécialistes et dotés d'outillage moderne et d'un personnel technique voués aux problèmes des domaines indiqués. Les facilités existantes d'un hôpital destinées simplement à l'usage des praticiens généraux ne sont pas considérées comme services organisés. On ne considère ici que les services organisés dans les hôpitaux généraux publics et non pas ceux des hôpitaux généraux autres que publics (comme le montre la première partie du tableau 1) ni ceux des hôpitaux privés, fédéraux, pour tuberculeux ou aliénés. C'est, cependant, dans les grands hôpitaux généraux publics que la majorité de ces services spéciaux organisés se rencontrent. Plusieurs petits hôpitaux généraux publics ont des facilités pour l'étude et le traitement de cas relevant des domaines indiqués ici, mais comme ce ne sont pas des services organisés d'après la définition ci-dessus, ces facilités ne sont pas comptées. Le tableau 1 indique qu'en 1939 il existe 487 hôpitaux généraux publics. Seulement 221 de ceux-ci ont un personnel médical organisé avec 7,871 médecins attachés.

#### 4.—Services et personnels organisés des hôpitaux généraux publics, par province, 1939

NOTA.—Les tirets indiquent qu'on n'a pas rapporté de service organisé dans le cas en question.

Service et personnel	I.P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alta	C.B.	Canada
	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.	nb.
Médecine générale.....	1	5	10	34	45	7	10	13	13	138
Pédiatrie.....	1	2	5	27	34	7	5	9	7	97
Cardiologie.....	1	1	4	15	21	4	—	4	3	53
Dermatologie.....	—	2	—	17	12	4	3	2	2	42
Neuro-psychiatrie.....	—	1	—	7	7	3	1	1	1	21
Tuberculose.....	—	3	—	8	9	1	4	4	4	33
Vénérologie.....	—	3	1	15	13	3	2	2	3	42
Maladies contagieuses.....	—	—	3	5	6	3	6	2	5	30
Chirurgie générale.....	1	5	10	35	45	8	9	13	12	138
Orthopédie.....	—	2	2	21	24	6	4	3	4	66
Neurologie.....	—	—	—	9	11	3	1	1	3	28
Dentisterie.....	1	4	1	16	14	3	1	3	2	45
Obstétrique.....	2	3	8	27	46	9	8	13	11	127
Gynécologie.....	1	2	4	32	37	7	4	7	6	100
Ophthalmologie.....	1	4	4	28	29	6	5	3	4	84
Oto-laryngologie.....	1	3	3	27	29	6	5	3	4	81
Urologie.....	1	3	3	22	30	5	5	4	5	78
Pathologie.....	1	3	5	19	29	7	4	5	6	79
Bactériologie.....	1	5	5	24	31	8	5	6	7	92
Rayons X.....	2	9	11	34	53	10	8	14	12	153
Radiologie profonde.....	1	4	3	16	18	3	5	4	6	60
Radium.....	—	2	1	8	13	2	1	4	3	34
Laboratoire clinique.....	2	6	11	30	36	9	7	13	9	123
Physiothérapie.....	—	4	7	26	36	6	6	6	6	97
<b>Personnel</b>										
Personnels organisés.....	3	19	14	39	74	11	26	18	17	221
Médecins attachés.....	37	404	270	1,689	3,134	548	462	703	624	7,871

**Dispensaires pour patients externes.**—Les dispensaires pour patients externes sont administrés conjointement avec les hôpitaux ou autres institutions et soignent les malades non hospitalisés. Ce service est très avantageux et important pour les malades dont la situation est modeste. Il leur évite les frais d'hôpital ou leur permet de s'y faire admettre si leur état le nécessite. Règle générale, les dispensaires pour patients externes sont subventionnés à même les fonds de l'hôpital général et il n'y a pas de registre séparé. Tant qu'un système uniforme de comptabilité n'aura pas été adopté, il ne sera pas possible d'établir le coût moyen par malade.